

DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.21 Mise en place d'une ligne de crédit en attente de subvention.doc

L'an deux mille dix et le six avril,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2010

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL

Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS

Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT

Monsieur le Maire explique que compte tenu de l'inévitable retard de perception par la commune des subventions accordées par les différents intervenants (Etat ; Conseil Général ; Région ; Grands Elus) la commune devra faire face à des besoins de trésorerie court terme au cours de cet exercice budgétaire 2010.

Il propose de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ **Donne pouvoir à M le MAIRE de mettre en place cette ligne de trésorerie d'un montant de 600 000€ pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat, auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**